

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 233**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

---

**OBJET**

Projet de Rénovation Urbaine de "La Soude-Les Hauts de Mazargues": 3 ème répartition des crédits pour 2016.

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
139 19**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par délibérations N° 208 du 2 avril 2010 et N° 105 du 30 septembre 2011, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône a approuvé en deux temps, la convention relative au projet de renouvellement urbain « La Soude-les Hauts de Mazargues » ainsi que la convention pluriannuelle de financement du projet passée avec le GIP « Marseille Rénovation Urbaine », représentant une subvention globale de 2.053.829 € dont 1.152.372 € en habitat et 901.457 € pour les résidentialisations, les aménagements et les équipements.

Au titre de l'avenant N° 1 approuvé par délibération N° 32 de la Commission Permanente du 20 décembre 2013, la participation départementale a été portée à 2.782.490 €, dont 1.552.254 € pour les opérations d'habitat et 1.230.236 € pour les résidentialisations, les aménagements et les équipements.

Enfin par délibération n°71 du 2 octobre 2015 la Commission Permanente a approuvé un avenant n°3 à la convention de financement avec le GIP « Marseille Rénovation Urbaine » sans incidence sur le montant de la participation financière du Département.

Une autorisation de programme (AP n° 2010-10239P) d'un montant de 1.230.457 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « La Soude-les Hauts de Mazargues » relevant de la délégation Politique de la Ville.

## **ENONCE DE LA DEMANDE**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, la demande de subvention d'équipement d'un montant de 122.153 €, formulée par le GIP « Marseille Rénovation Urbaine » au titre de la préfiguration du parc public de la ZAC de la Jarre, pour une dépense subventionnable plafonnée à 4.505.180 € HT.

Occupant à terme une surface totale de 25.135 m<sup>2</sup> le parc de la Jarre constitue un point d'entrée vers le Parc National des Calanques auquel l'axe modes doux de l'Allée des Calanques le relie.

Son aménagement a pour objectifs :

- *Son désenclavement et son ouverture :*

- mise en valeur des entrées,
- organisation des circulations,
- création d'un jardin écocitoyen.

- *La préservation de la mémoire du site :*

- restauration des murs en pierre,
- mise en valeur de la structure des chemins existants,
- utilisation des traces des architectures préexistantes,
- réhabilitation de la serre.

- *La préservation des vues lointaines* sur les collines des Calanques

- *L'intégration d'un bassin de rétention* de 6200 m<sup>2</sup>,

- *L'intégration de l'allée des Calanques*, axe Nord/Sud structurant, dédié au mode doux et rejoignant le futur Boulevard Urbain Sud

- *L'intégration du Théâtre du Centaure* autorisé à occuper pour une durée de 10 ans une parcelle adjacente de 8005 m<sup>2</sup> afin d'installer son chapiteau, ses boxes, ses roulottes ...

La demande de subvention qui fait l'objet du présent rapport, porte sur les acquisitions foncières à réaliser préalablement et sur une première phase de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille nécessitant les aménagements suivants :

- Placette « Marguerite de Provence »
- Placette « Fortuné Marion »
- Mail reliant les 2 placettes à travers le parc
- Grande allée centrale du parc
- Murets traditionnels d'enceinte et clôtures
- Arrosage de la prairie
- Eclairage
- Allée des Calanques.

Une 2<sup>ème</sup> phase de travaux viendra compléter ces aménagements à compter de 2019, hors convention ANRU.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

| N° de programme | N° d'opération         | Libellé                                  | Imputation        | N° d'AP     | Engagement |
|-----------------|------------------------|--|-------------------|-------------|------------|
| 10239           | 2012/10239/<br>1011096 | GPV La<br>Soude Hauts<br>de<br>Mazargues | 204-71-<br>204182 | 2010-10239P | 122.153 €  |
| A ENGAGER       |                        |  |                   |             | 122.153 €  |

## PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique de la Ville, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine, dans le cadre du projet de renouvellement urbain « La Soude-Les Hauts de Mazargues », d'une subvention de 122.153 € destinée à la préfiguration du parc public de la ZAC de la Jarre, pour une dépense subventionnable plafonnée à 4.505.180 € HT.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2010-10239P dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL